

annuel garanti m'a beaucoup intéressé. Je me demande s'il sait que le gouvernement est censé dépenser \$15 millions pour une étude destinée à déterminer si le salaire annuel garanti détruira l'initiative et la volonté de travailler. Je vais dès maintenant faire une proposition au gouvernement et lui faire réaliser une économie de \$14 millions, et j'aurai une réponse à communiquer avant quatre ans. Que le gouvernement me donne un chèque d'un million de dollars, et il économisera \$14 millions et aura sa réponse. Je crois même que je pourrais lui donner une réponse précise dès maintenant. En fait, je le ferais même gratuitement économisant au gouvernement \$15 millions. Mon traitement vient d'être augmenté, et je veux bien le faire gratuitement.

Une voix: Attention, mon vieux.

M. McCutcheon: Je voudrais de nouveau mentionner la *Gazette*.

... 15 millions de dollars pour découvrir si l'existence d'un revenu annuel garanti ferait perdre à ceux qui en bénéficieraient leur «enthousiasme pour le travail».

• (3.00 p.m.)

Ce sont là les termes employés. Il y a un autre aspect de cette question qui m'inquiète. Les gouvernements bénéficient de plus en plus souvent des services d'une main-d'œuvre gratuite, fournie par l'industrie et par les particuliers, si nombreuse qu'on ne peut en faire le compte. L'homme d'affaires ordinaire est passible d'une amende s'il ne remplit pas les formules du Bureau fédéral de la statistique—je devrais plutôt dire de la Statistique Canada, puisqu'on en a changé le nom—de l'assurance-chômage, du Centre de main-d'œuvre, du Régime de pensions du Canada, et de l'impôt. Les grosses sociétés ont des services entiers qui ont pour seule fonction de remplir les formules du gouvernement, et les petites entreprises sont obligées d'avoir recours à des spécialistes et à des experts comptables pour remplir les rapports statistiques obligatoires du gouvernement. Tout cela, pourquoi? Pour que le gouvernement puisse continuer à jouer son rôle paternaliste. Que se passe-t-il? On nuit au commerce, on coupe les moyens aux hommes d'affaires. Et c'est le pauvre particulier canadien qui paie, le coût des produits et des services ayant augmenté par suite de ce travail supplémentaire exigé par les ministères du gouvernement. Et rien dans la mesure à l'étude ne me porte à croire qu'on le diminuera.

Compte tenu des technicalités que révélera ce document, le ministère du Travail ne devrait pas avoir de chômeurs experts en comptabilité. Aucun d'eux ne vivra d'assurance-chômage car leurs services seront les plus recherchés au pays. Lorsque le projet de loi sur les transports a été adopté, le ministre qui en était chargé a agi plus ouvertement. Il s'est créé un poste. Mais le ministre des Finances (M. Benson) s'occupe de ses comptables. A n'en pas douter, ils seront très recherchés. Je n'ai rien contre eux, mais pourquoi tous les Canadiens devraient-ils avoir besoin d'eux? J'ignore où tout cela va nous mener mais je crains que le point de saturation ne soit proche, le point de non-retour.

Les frais de l'assistance publique augmentent constamment. Certains disent que les allocations sociales sont assez élevées pour détruire l'initiative. Je veux signaler quelque chose au ministre. L'agent de l'assistance publique d'une municipalité de ma région a eu un peu de difficulté la semaine dernière avec certains fonctionnaires municipaux. Il a déclaré qu'il quitterait son emploi, que cela n'en valait pas la peine et qu'il demanderait de l'assis-

tance publique. C'est l'agent de l'assistance publique. Il va quitter son emploi. Il ne travaillera plus comme agent de l'assistance publique, mais demandera cette assistance pour lui-même.

Quelle est la réaction d'un citoyen en constatant qu'il est citoyen de second ordre dans son propre pays? Je veux raconter une expérience que j'ai eue il y a une semaine vendredi. Je suis allé à un endroit sur la route 7 où des poteaux de cèdre étaient en vente. Mon fils a besoin de poteaux de cèdre pour sa ferme. J'ai demandé à l'homme s'il en vendait. Il m'a répondu oui et m'a ensuite demandé où j'habitais. Quand je lui ai dit que je vivais à Chatham en Ontario, il a dit qu'il regrettait, mais qu'il ne m'en vendrait pas. Je lui ai demandé d'y repenser, et il m'a répondu que cela n'en valait pas la peine. Quand je lui ai demandé des explications, il m'a rétorqué «Si vous croyez que je vais tenir deux livres, deux dossiers et un compte de fiducie pour pouvoir payer au gouvernement fédéral la taxe de 12 p. 100 sur les matériaux de construction pour ces poteaux parce que je vous les vends, vous vous mettez le doigt dans l'œil: et ensuite tenir deux comptabilités pour payer à l'Ontario la taxe de vente de 5 p. 100. Pourquoi le ferais-je alors que je peux vendre tous mes poteaux dans l'État de New York sans avoir à tenir cette satanée comptabilité pour le gouvernement?» En tant que Canadien, il m'était impossible de faire cet achat. Qu'en dites-vous? Nous dépensons 15 millions pour découvrir si notre initiative diminuera.

Dans tous mes propos, j'ai tenté d'être indulgent, mais il me faut conclure qu'on ne tient pas compte du fait que les avantages de la réforme fiscale seront réduits si on ne limite pas les dépenses publiques à l'augmentation naturelle des recettes fiscales. Rien ne prouve non plus qu'on a tenu compte de l'ensemble du fardeau fiscal du citoyen en élaborant ce système, pas plus qu'on ne s'est arrêté à la nécessité de coordonner le régime fiscal fédéral-provincial-municipal. Au contraire, on est forcé de conclure que la mesure à l'étude ne vise qu'à imposer des impôts fédéraux pour mobiliser les fonds nécessaires aux programmes de dépenses du gouvernement, sans égard pour la situation fiscale des provinces et des municipalités.

Comme je le signalais tout à l'heure, des droits successoraux et des impôts sur les dons très élevés ont été appliqués en 1968. En 1972, ils seront presque entièrement abolis. La chose est peut-être souhaitable, mais elle place divers Canadiens dans une situation plutôt détestable, selon l'endroit où ils habitent. Je suppose qu'on répondra comme d'habitude qu'il faut laisser les provinces agir à leur guise.

Voilà le point capital de mes remarques, monsieur l'Orateur. Nous considérons comme des structures monolithiques le gouvernement fédéral contre le gouvernement provincial contre le gouvernement municipal. C'est ce qui cloche. Somme toute, que sont-ils? Les gouvernements ne sont pas des structures impersonnelles, ils sont composés de gens. Il est temps que nous commençons à en tenir compte. Il ne s'agit pas d'une réforme. C'est la balkanisation du pays. Je suppose que nous pouvons dire que c'est la prolongation de la guerre des poulets et des œufs.

Si nous devons faire une réforme, monsieur l'Orateur, tous les genres d'impôt doivent être considérés, en particulier les plus importants comme ceux sur la propriété, les ventes et le revenu. Un système de dégrèvements prévoyant l'exemption des taxes foncières, de vente et d'accise, etc., constituerait un bon moyen. On pourrait l'utiliser pour établir la cotisation fiscale. Des dégrèvements permettraient aussi d'alléger la charge fiscale des deux